

Église des Pays de l'Ain

1^{er} Août 2017
n° 8

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Sommaire en dernière page

Assemblée générale de l'association diocésaine - 30 juin 2017

L'association diocésaine a tenu son assemblée générale le vendredi 30 juin 2017, à la Maison Jean-Marie Vianney. Environ 80 personnes étaient présentes pour ce rendez-vous annuel.

Après un temps de prière, Mgr Roland a introduit cette matinée en expliquant le sens de cette rencontre : la famille diocésaine se rassemble pour faire le point à la fin d'une année pastorale et prendre acte des réalités matérielles, en veillant à une gestion de « bon père de famille ».

Le rapport moral et le rapport de gestion et d'activité ont été remis aux participants à l'assemblée générale (voir p. 10 et 13). MM. Louis Jacques Le Seigneur, économiste diocésain, et Bernard Clair, directeur de KPMG à Bourg-en-Bresse, ont présenté les comptes de l'exercice 2016 (voir p. 17), marqués notamment par la réorganisation de l'immobilier diocésain, par des ressources courantes en baisse, et par un niveau d'investissements élevés.

Enfin, pour conclure cette assemblée générale, les Assises de l'immobilier diocésain - Cap 2022 ont été présentées (voir p. 28). Au cours de la dernière réunion du Collège des consultants, le 15 juin 2017, il a été demandé d'articuler la

réorganisation du site de la maison diocésaine et la construction d'un nouveau bâtiment, avec les principaux projets immobiliers des paroisses et du sanctuaire d'Ars. Les Assises de l'immobilier serviront donc à recenser ces projets dans l'ensemble des pays de l'Ain, afin de planifier le financement et la réalisation de ces projets au cours des cinq années à venir.

La fin de l'année pastorale va donc de pair avec l'émergence des projets pour l'an prochain. Vous en trouverez certains dans le compte-rendu du dernier Conseil presbytéral (p. 2) : projets pour les Pastorales des Jeunes et des Vocations, orientations économiques, réflexions sur le dimanche et sur la formation des prêtres...

Bonne lecture de ces rapports, et bon été !

Guilhem Duval

Compte-rendu du Conseil presbytéral (15-16 juin 2017)

En raison des travaux de rénovation de l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, le Conseil presbytéral (CP) s'est réuni une nouvelle fois cette année à l'abbaye des Dombes. En plus des invités habituels, les doyens et le Père Aimé Fulbert Owah, la première journée a été marquée par l'intervention de l'économiste diocésain, M. Louis Jacques Le Seigneur, et par la rencontre avec plusieurs fidèles laïcs ayant participé au stage pastoral « Talenthéo » de janvier 2017, à Ars-sur-Formans. Des orientations d'ordre pastoral et économique ont été approuvées, plusieurs réflexions poursuivies et quelques informations communiquées.

Orientations pastorales

Pastorale des jeunes

Lors du CP du mois de mars 2017, le Père Martin Soboul, responsable diocésain de la pastorale des jeunes et du service des vocations a présenté un projet s'inspirant à la fois de l'expérience de son prédécesseur, de la sienne propre et de celle de quelques autres diocèses (cf. EPA du 1^{er} juin 2017, p. 6-9). Ces orientations ont été reformulées dans un texte charte intitulé « **Faire de sa foi un chemin de croissance et de conversion personnelle** ». L'objectif est de mettre en œuvre la conversion pastorale demandée par le Pape François en passant d'une pastorale d'animation qui cherche à garder les personnes dans la structure, au service de celle-ci, à une pastorale de conversion au service des personnes et de la mission. Cette charte propose d'accompagner les jeunes sur un chemin de croissance personnelle dans la foi, en mettant à leur service des pasteurs, des témoins et des outils pédagogiques. Pour déployer cette orientation, la pastorale des jeunes se propose une triple mission.

Le **chemin** proposé aux jeunes est balisé par trois étapes, qui ne sont pas forcément

linéaires :

- découvrir la vie intérieure à partir de la rencontre personnelle du Christ par la foi,
- choisir le Christ, en se déterminant pour la sainteté par l'offrande de sa vie au Christ,
- devenir missionnaire dans des expériences d'évangélisation et dans le suivi d'autres jeunes.

Les **pasteurs** qui les guident sur ce chemin sont ceux qui les nourrissent de l'Eucharistie, dans leur paroisse ; c'est là que des prêtres doivent être disponibles pour les jeunes, là que des vocations naîtront et se développeront. Les **témoins** qui se mettent au service des jeunes sont des adultes qui ont vécu cette conversion, qui ont une vision claire du chemin et dont le souci n'est pas d'abord d'animer un groupe, mais de permettre à chacun de rechoisir sa foi et de connaître la joie de la mission. Les **outils** de ces guides sont le suivi personnel et une action par tamis :

- le 1^{er} tamis est une activité qui permet de repérer les jeunes qui sont à suivre : événement proposé à tout un niveau scolaire (camp, pèlerinage, rassemblement), groupe d'aumônerie paroissiale ou d'enseignement catholique ;
- le 2^e tamis est un temps fort de formation destiné aux jeunes suivis ou à de petits groupes accompagnés ;
- le 3^e tamis est un temps de formation particulière qui aide les jeunes à devenir des disciples missionnaires, selon leur âge et leurs charismes.

Pour mettre en œuvre cette charte, la **mission** de la pastorale des jeunes est triple :

- Constituer un réseau de pasteurs et de témoins qui suivent personnellement 1, 3, 10, 50 jeunes, sur le terrain local, en portant le souci de la conversion de chacun.
- Former de nouveaux collaborateurs parmi les lycéens et les étudiants.

- Inciter les paroisses à entrer dans cette dynamique d'accompagnement personnel en organisant pour elles et avec elles un événement « bascule » au cœur de l'année (temps fort d'appel à la conversion proposé à l'extérieur de la paroisse) et un autre « challenge », en fin d'année, pour aider les paroisses à motiver les jeunes sur l'année (pèlerinage, mission, rassemblement exceptionnel...).

Plusieurs vicaires paroissiaux ont d'ores et déjà accepté de porter cette mission avec le responsable de la pastorale des jeunes. Avec lui, ils ont commencé à préparer quelques événements pour la prochaine année pastorale :

- Rencontres de vie chrétienne pour les 6^e-5^e en vue de la confirmation ;
- Pèlerinage à Rome en avril pour les 4^e- terminales, avec deux rencontres de préparation ;
- Pèlerinage au Puy-en-Velay pour les étudiants et jeunes professionnels.

Après un temps de relecture et d'échanges, **le CP exprime sa confiance et ses encouragements pour ces orientations réfléchies, en cohérence avec les besoins des paroisses et les orientations données par l'évêque.**

Pastorale des vocations

A la lumière des orientations de la pastorale des jeunes et du témoignage de l'actuel responsable du service des vocations du diocèse de Rome, présenté par le Père Frédéric Pelletier, le CP suggère plusieurs orientations particulières pour remédier à la situation des vocations (actuellement il n'y a plus que quatre séminaristes pour le diocèse).

Don Fabio Rosini a été chargé de la pastorale des vocations du diocèse de Rome en 2011. Chaque année, il y avait seulement deux ou trois entrées au séminaire. A cet état de fait il voyait 3 causes : la société romaine très anticléricale, la présence à Rome de beaucoup de prêtres et de séminaristes du monde entier et, parmi les prêtres diocésains, des prêtres qui gouvernent et sanctifient, mais peu de prêtres qui enseignent... Il prit alors l'initiative d'organiser des soirées d'enseignement sur la vie dans l'Esprit (vertus, commandements), de louange et de confessions : suivies d'abord par une dizaine de jeunes, ces soirées en atteignent aujourd'hui plusieurs centaines. Et il y a une quinzaine d'entrées au séminaire !

Ce témoignage encourage à **poursuivre les efforts entrepris**, en n'oubliant pas que toute pastorale peut et doit être vocationnelle,

Le pèlerinage des étudiants et jeunes professionnels au Puy



fondée sur l'écoute de la Parole de Dieu et sa mise en pratique :

- L'école de prière des jeunes, mise en place dans le diocèse il y a trois ans ;
- Le suivi des mouvements de jeunes qui éduquent au don de soi, comme les Scouts, ou des groupes de servants d'autel qui éduquent au sens de l'intériorité ;
- La marche annuelle des vocations ;
- Les journées du pardon qui rassemblent beaucoup d'enfants et de parents, à Bourgen-Bresse et dans les autres doyennés ;
- **L'adoration du jeudi soir pour les vocations**, abandonnée faute de personnes pour l'organiser dans les paroisses ou à la Maison Jean-Marie Vianney, **doit pouvoir reprendre dans les doyennés comme l'évêque l'avait demandé** : il est suggéré que chaque archidiaconé soit responsable d'un trimestre scolaire. Mais il faut aussi profiter de toutes occasions pour faire prier le peuple de Dieu pour les vocations. Le rôle de cette prière dépasse les besoins de la mission paroissiale : la vie de l'Eglise ne peut se passer du témoignage de gratuité des femmes et des hommes consacrés... Il faut avoir le souci de toutes les vocations et de toutes les formes de vie consacrée.

Orientations économiques

Depuis quelques années, comme dans la plupart des diocèses on constate une baisse générale des ressources paroissiales : casuel et quêtes. Ces sujets ont déjà été soumis à la réflexion du CP : il y a trois ans, le CP n'avait pas cru opportun de modifier le casuel (cf. EPA de janvier-février 2014, p. 7) et il y a un an, il avait préféré attendre avant de se prononcer sur l'utilisation des moyens modernes pour les quêtes (cf. EPA et du 1^{er} juillet 2016, p. 18). Suite à la réévaluation provinciale du casuel et à la note de la CEF sur l'utilisation des moyens modernes pour la quête, le CP a émis un avis favorable pour les orientations suivantes.

Les ressources du casuel

Les ressources du casuel diminuent en raison de la baisse du nombre des actes, mais aussi parce que certaines paroisses rencontrent des difficultés pour percevoir le casuel. Il est rappelé que le casuel n'est pas le tarif d'une prestation, mais le montant indicatif d'une offrande proposée à l'occasion de la célébration d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles. Depuis le 1^{er} janvier 2010, ces offrandes indicatives sont les suivantes : 60 € pour les baptêmes, 200 € pour les mariages, 160 € pour les funérailles. Un moyen de remédier à la baisse des actes serait d'encourager une plus grande générosité des offrandes en utilisant le principe de la fourchette : avec une somme basse et une somme haute ; en effet les gens donnent facilement dans la partie haute. Cette pratique est encouragée par les évêques de la Province depuis plusieurs années et la fourchette provinciale vient d'être réévaluée de la manière suivante : entre 50 et 200 € pour les baptêmes, entre 130 et 500 € pour les mariages, entre 150 et 400 € pour les funérailles (chaque diocèse restant libre d'adapter son casuel à l'intérieur de cette fourchette).

Compte tenu des avis énoncés, **le principe de la fourchette est approuvé avec les montants indicatifs suivants : entre 70 et 150 € pour les baptêmes, entre 200 et 400 € pour les mariages, entre 180 et 300 € pour les funérailles**. Est approuvé également le principe de demander une participation aux frais de préparation (30 €) aux couples dont le mariage est célébré hors paroisse. Mais il a été rappelé aussi que la question de l'argent ne doit jamais être un obstacle à la célébration d'un sacrement : c'est pourquoi il convient d'inviter les gens à la sobriété dans les frais de réception et, si nécessaire, à les dispenser d'une partie voire de la totalité du casuel.

Les nouveaux montants entrèrent en vigueur

le 1^{er} octobre 2017. La part du droit diocésain, reversé à l'évêché pour le traitement des prêtres, demeure la moitié de la somme basse du casuel.

En outre un travail doit être fait pour faciliter la perception du casuel. Mais, pour éviter toute ambiguïté et permettre l'exercice de la générosité des fidèles, il faut éviter, dans le cas des funérailles, que le casuel soit perçu par les entreprises de pompes funèbres (cf. Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles, n° 54, EPA du 1^{er} mai 2016, p. 28).

Pour remédier à la baisse de la quête dominicale, et en faciliter la gestion, ont été récemment créés des moyens modernes ne requérant plus l'usage de monnaie : systèmes de prélèvement, chèque « donatio » avec utilisation de jetons, applications numériques sur smartphone. Ces moyens présentent de précieux avantages économiques, notamment parce qu'ils sont adaptés aux générations nouvelles. A ce propos, le Secrétariat général adjoint de la Conférence des évêques de France, en charge des questions économiques, juridiques et sociales, a envoyé aux évêques une note contenant quelques « repères pour la collecte de la quête par voie numérique », en date du 20 décembre 2016. Cette note rappelle que la quête au cours de la Messe « ne relève pas d'une simple cotisation ou contribution à la vie matérielle de l'Eglise » ; elle est un acte liturgique qui doit conserver « le geste manuel du don » (cf. *Présentation Générale du Missel Romain*, 73, 74 et 105). De plus elle ne peut être l'objet d'un reçu fiscal.

Plutôt que de mettre en œuvre un moyen numérique pendant la Messe, le CP a exprimé sa préférence pour un travail pédagogique d'information et d'éducation respectant le caractère sacré et la dimension communautaire de la Messe (résultats des quêtes, besoins de la paroisse, sommes

indicatives, quêtes silencieuses), et pour qu'un temps convenable soit consacré à l'accomplissement de ce geste liturgique, en lien avec la procession des oblats. Pour la perception des autres collectes ou pour les participations financières aux activités paroissiales (catéchèse, aumônerie etc...), le CP s'est montré favorable à l'utilisation du moyen numérique.

Réflexion sur le dimanche

La réflexion sur le dimanche, amorcée lors de la session précédente par un exposé de Mgr Pascal Roland (cf. EPA, 1^{er} juin 2017, p. 16) et introduite par le Père Emmanuel Joseph Kabemba, s'est déroulée sous la forme d'un travail en petits groupes suivi d'une mise en commun.

Exposé du P. Kabemba

Pour mener cette réflexion, les documents de référence sont la lettre *Dies Domini* du Pape Jean-Paul II (31 mai 1998) et la lettre pastorale de notre évêque (cf. EPA, 1^{er} juin 2017, p. 1). La question du dimanche est une question majeure et essentielle qui nécessite une réflexion théologique et pastorale profonde sur le dimanche comme jour de l'Eucharistie qui rassemble l'Eglise. Cette réflexion invite à renoncer à une pastorale de l'organisation, au fonctionnarisme dominical, pour la recherche du Christ dont l'assemblée dominicale est le lieu par excellence. Il faut réfléchir comment initier les nouvelles générations au dimanche et à la Messe. Dans sa lettre pastorale, Mgr Roland donne des pistes. Il est demandé d'avoir de l'audace et des choix éclairés, tenant ensemble mobilité et proximité, accomplissement du service public et recherche de communautés conviviales, attention aux pratiquants réguliers et aux pratiquants occasionnels.

Mise en commun du travail des groupes

Les deux principales questions soulevées sont celles du « *Jour du Seigneur* » et de



la **sanctification de ce jour**. Pour beaucoup de gens, le dimanche est surtout le jour des loisirs et de la famille. Ce n'est pas d'abord le Jour du Seigneur. Le Seigneur n'a pas la première place. La Messe du dimanche n'est plus considérée comme une priorité, comme une nécessité pour le Seigneur, pour la communauté et pour moi : « la Messe quand je peux, quand j'en ai besoin ». Parfois des fidèles font le choix de ne pas aller à la Messe parce qu'ils accueillent leurs enfants, leurs amis. Il importe donc de redévelopper le sens du dimanche comme « Jour du Seigneur » et faire comprendre aux fidèles ce que signifie la sanctification de ce jour, l'importance de la Messe du dimanche, selon les enseignements du CEC et de la lettre *Dies Domini* de Jean-Paul II. Ce jour-là, la Messe est une nécessité vitale pour la vie chrétienne parce qu'aller à la Messe, c'est aller au Christ, rencontrer le Christ, s'unir à son mystère pascal. L'Eucharistie est la source et le sommet de la vie chrétienne par ce qu'elle est le Christ lui-même. La liturgie nous met en contact avec le Christ en personne. La dimension morale est liée à cette nécessité : sans doute doit-elle être purifiée de certaines déviations, mais elle ne doit pas être évacuée. L'obligation de la Messe du dimanche est l'objet du 3^e commandement

de Dieu (cf. CEC, 2174-2195), précisé par le 1^{er} commandement de l'Église (cf. CEC, 2042). Son omission volontaire, sans raison proportionnée, demeure un péché grave (cf. CEC, 2181). Il revient aux pasteurs d'aider les fidèles, dans la catéchèse, la préparation et la célébration des sacrements, à mieux comprendre leur responsabilité chrétienne pour eux-mêmes et pour la communauté, sans oublier la dimension eschatologique de ce Jour.

Plusieurs moyens sont progressivement mis en œuvre dans les paroisses du diocèse pour favoriser la redécouverte du jour du Seigneur et de la sanctification de ce jour. Quelques paroisses ont choisi de mettre la formation catéchétique avant ou après la Messe dominicale : catéchèse générale (une ou deux fois par mois), ou préparation des sacrements (baptêmes, premières communions, confirmations) ; dans le même ordre d'idée, il a été proposé d'organiser avant ou après la Messe un temps de *lectio divina* et de partage sur la Parole de Dieu. D'autres paroisses prévoient pour les familles ou pour les jeunes des formations ou des temps de détente, sur l'ensemble de la journée du dimanche. Persuadées que la meilleure catéchèse sur l'Eucharistie est

la liturgie elle-même, plusieurs paroisses ont investi dans le soin de la liturgie et témoignent que des personnes éloignées sont touchées par le sens du sacré qui se déploie devant elles. Un autre moyen est celui de l'accueil et de la dimension festive, soignés en particulier lors des Messes des familles ou des fêtes paroissiales. Celles-ci peuvent attirer les pratiquants occasionnels, mais aussi ne pas vraiment les aider à devenir réguliers. Pour promouvoir la convivialité et la fraternité, des paroisses développent les verres de l'amitié, les repas partagés, au cours desquels des liens se créent entre membres de la communauté paroissiale et pratiquants occasionnels et soutiennent la fidélité. Dans la perspective de l'accueil des familles des futurs baptisés dans la communauté paroissiale, les baptêmes sont parfois centralisés dans l'église principale du groupement où est célébrée la Messe dominicale.

Quelques points d'attention ont également été soulevés. Dans certains lieux, la Messe du samedi soir est une nécessité. Pour que le Jour du Seigneur ne soit pas réduit à la soirée du samedi, il convient de recommander périodiquement la sanctification du lendemain par la prière familiale, la *lectio divina*, la charité fraternelle. D'autre part il a été recommandé de ne pas multiplier sans nécessité les Messes du samedi soir et de favoriser davantage les Messes du dimanche. En vue de la construction de la communauté paroissiale, il convient de prévoir la Messe dominicale là où il y a suffisamment de personnes pour préparer cette Messe. Certains regroupements sont nécessaires pour favoriser une vie communautaire et missionnaire plus forte : car il n'y a pas seulement le problème des fidèles qui ne viennent pas, il y a aussi celui de ceux dont l'inertie stérilise toute initiative missionnaire. C'est pourquoi il convient parfois de prendre des mesures un peu draconiennes. Dans cette perspective, la communauté a sans

doute besoin de l'aide de son curé pour prendre conscience de son état et les fidèles pour comprendre que le Seigneur et leur communauté ont besoin de leur présence régulière et active.

Enfin **diverses autres propositions** ont été formulées : favoriser l'organisation régulière de temps de prière ou d'adoration dans les églises où la Messe ne peut être célébrée (sans forcément la présence d'un prêtre), initier une entraide sacerdotale pour la préparation des homélies (par petits groupes, par doyenné...), susciter une réflexion d'ensemble sur le dimanche à l'aide du livret diocésain sur le dimanche qui est en préparation.

Réflexions sur la formation « Talenthéo »

La plupart des prêtres des paroisses auront bientôt suivi le cycle de formation Talenthéo ou « des pasteurs selon mon cœur », soit à Paris, soit à Lyon, ainsi que l'évêque lui-même avec les autres évêques de la Province de Lyon. Le CP poursuit la réflexion en vue de tirer profit de cette formation pour les orientations pastorales du diocèse.

Présentation du P. Rendu

La formation « des pasteurs selon mon cœur » est réalisée en partenariat avec les Parcours Alpha (formation des disciples missionnaires) et Talenthéo (formation des pasteurs). Son objectif est d'aider les pasteurs et les communautés à opérer la conversion pastorale qui consiste à passer d'une pastorale de conservation à une pastorale missionnaire, selon les orientations données par le Pape François. Cette formation se déroule en quatre sessions.

1 : « Mieux se connaître pour mieux servir ». Apprendre à identifier ses points forts, son fonctionnement, ses points faibles : dons et charismes, orientations, passions, insatisfactions, ressources (talents, compétences), personnalité (manières

d'être, préférences), expériences ; apprendre à grandir et à s'entraider entre prêtres, découvrir la conversion pastorale, les cinq essentiels de la vie chrétienne (prière, fraternité, formation, service, évangélisation), les étapes de la conversion (relation d'amitié, 1^{ère} annonce, vie en Eglise, formation, envoi en mission).

2 : « Définir et partager une vision inspirante ». Cette vision est une image mentale claire d'un futur désirable, donné par Dieu à travers les orientations de l'Eglise (pape, évêque, curé) et les besoins du peuple de Dieu. Elle donne une direction, stimule les énergies, aide chacun à trouver sa place. Le processus est collectif, même si le rôle du pasteur est important.

3 : « Susciter et former des leaders responsables ». Détecter les talents et les mettre en synergie. Appeler, former et accompagner des disciples missionnaires qui se multiplient. Renforcer sa capacité de pasteur en développant la coopération prêtres-laïcs.

4 : « Conduire le changement pastoral dans la durée ». Le changement pastoral est un processus pascal impliquant une mort et une résurrection. Apprendre à gérer ce changement, acquérir les moyens d'accompagner les changements entraînés par la conversion pastorale.

Suites de cette formation

Pour que cette formation ne soit pas sans lendemain mais produise les fruits attendus, ceux qui l'ont suivi peuvent bénéficier des moyens dont il a déjà été question mais qu'il faut essayer maintenant de mettre en œuvre : accompagnement personnalisé, principe du co-développement, rencontres des lundis de talenthéo. Pour cela les prêtres du diocèse ayant participé à cette formation étaient invités à participer à une rencontre commune le 28 juin ou le 5 juillet. Dans cette même perspective, le CP s'est penché sur la préparation de la prochaine session du presbyterium.

Session du presbyterium

Cette session se déroulera au sanctuaire de Paray-le-Monial : **du dimanche 12 novembre (17h) au mardi 14 novembre (17h)**. L'équipe de préparation de cette session est constituée par les PP. Bruno Boucly, Olivier Barnay, Roland Nzebelet, Vincent Poitou et Marcel Tavel. Le programme des deux jours fera place à des temps d'adoration et de lectio divina, mais aussi à des moments de détente conviviale, libres ou organisés. La journée du lundi sera consacrée à une formation animée par Mgr Jacques Benoit-Gonin, évêque de Beauvais (originaire du diocèse de Belley-Ars et membre de la Communauté de l'Emmanuel). Mgr Benoît-Gonin a mis en place dans son diocèse la pastorale des « cinq essentiels » : il est invité à parler des raisons profondes, de la genèse de cette pastorale et de la dynamique missionnaire qu'elle a entraînée. Cette journée permettra aux confrères qui n'ont pas suivi la formation Talenthéo de s'associer à cette dynamique. La journée du mardi sera en partie animée par le Père Benoît Guédas, recteur du sanctuaire de Paray. Elle sera davantage consacrée au ressourcement spirituel et à un temps d'échanges avec Mgr Pascal Roland.

Informations

Le CP a été l'occasion de diverses informations données par l'évêque, le vicaire général ou l'économe diocésain : maison diocésaine, nominations, services économiques, calendrier.

Maison diocésaine

Le 15 juin, au vu de la baisse générale des finances diocésaines et des conséquences, sur les six années à venir, du plan de financement de la maison diocésaine, le collège des Consultants a demandé de différer la mise en route des travaux. De ce fait la réalisation du projet est reportée de sorte qu'elle soit mieux articulée avec le calendrier des investissements paroissiaux les plus urgents. Mais il ne faudra pas trop

tarder, car la mise aux normes de la maison diocésaine devient urgente et une simple mise aux normes des bâtiments existants coûterait beaucoup plus cher.

Nominations

Les nominations de cette année n'entraînent pas beaucoup de changements dans les paroisses. Le seul changement de curé intervient à la suite de la décision, communiquée le 30 mai, du départ du Père Gilbert Nguyen pour prendre en charge l'aumônerie nationale de la Mission vietnamienne. Un nouveau responsable pour le catéchuménat des adultes commencera sa mission en janvier 2018, le Père Roland Varin, après l'achèvement de son doctorat ; en attendant M. Daniel Revaud, diacre permanent, poursuit sa mission. L'année prochaine, il devrait y avoir davantage de changement dans les paroisses car plusieurs curés arriveront soit à l'âge de la retraite, soit à la fin de leur mission de prêtres fidei donum et il ne sera pas possible de tous les remplacer.

Services économiques

Pour le service économique des paroisses, l'économat diocésain met en place plusieurs nouveaux moyens. Pour aider les paroisses à bien gérer leur patrimoine et à faire des économies de fonctionnement, les curés ont été invités à chercher et désigner un **réfèrent immobilier** et un **réfèrent contrats** avec lesquels Mme Martine Chabot (pour l'immobilier) et M. François-Xavier Saussard (pour les contrats) entreront en contact pour établir l'inventaire des biens immobiliers et des contrats du groupement paroissial. Ces référents ne sont pas nécessairement des personnes différentes. Leurs noms sont attendus dès que possible.

A la fin de l'été, commencera la formation progressive des comptables paroissiaux au **logiciel de comptabilité Quadratus** qui sera progressivement installé dans tous

les groupements. L'idéal serait que les comptables fonctionnent en binôme, mais en raison du prix de la formation, un seul comptable sera formé par groupement, chargé à lui d'initier son binôme. Les noms des comptables à former sont attendus.

Au début de l'automne l'économiste commencera une tournée dans les groupements paroissiaux en vue de former des équipes ressources qui auront pour objectif d'aider leurs paroisses à remédier à la baisse de leurs ressources par la mise en œuvre de petites actions à répéter régulièrement.

Calendrier

Les dates des prochaines assemblées du CP sont les suivantes : 16-17 novembre 2017, 15-16 mars 2018 et 14-15 juin 2018. La prochaine réunion du bureau du CP aura lieu le vendredi 22 septembre. En novembre les rendez-vous des prêtres seront nombreux : session du presbyterium (12-14 novembre), réunion du CP et des doyens à l'abbaye des Dombes (16-17 novembre), conférence de Chantal Delsol à Bourg (17 novembre après-midi). Les prêtres sont invités à organiser leurs activités pastorales en doyenné, comme en période de vacances, notamment pour assurer la permanence des funérailles.

Le bureau du Conseil presbytéral

Rapport moral de l'année 2016

Rapport moral du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

1^{ère} partie : Personnes

Prêtres et diacres

- 167 prêtres et 14 diacres permanents
- 124 prêtres incardinés dans le diocèse (-4/2015) : 56 dans le diocèse, 20 à l'extérieur (dont 2 étudiants)
- 47 prêtres retraités (+ 75 ans)
- 23 prêtres d'autres diocèses : 19 en ministère (15 en paroisse et 4 en ministère spécifique), 4 en retraite
- 20 religieux ou membres d'une société de prêtres : 4 en paroisse, 14 en ministères spécifiques ; 2 en retraite
- 94 prêtres en ministère actif dans le diocèse (66 en paroisse, 23 pour d'autres missions)
- 55 prêtres retirés pour raison d'âge ou de santé : 5 d'un autre diocèse ou d'un institut religieux ; 18 à Seillon-Repos ; 3 dans un autre diocèse ; beaucoup rendent des services pastoraux.
- 2 prêtres étudiants : P. Patrick Clément (Rome), P. Michaël Gaborieau (Fribourg) ;
- 5 séminaristes (2 en 1^{er} cycle, 2 en 2^e cycle, 1 en stage inter cycle)
- 3 candidats au diaconat permanent

Quelques événements

- Pas d'ordination pour la première fois depuis 1983
- 1 prêtre fidei donum incardiné dans le diocèse : P. Aimé Fulbert Owah
- 1 prêtre du diocèse incardiné dans l'Ordre des Prêcheurs : P. Matthieu Gauthier
- 1 prêtre du diocèse envoyé en mission extérieure : P. Patrice Giraud (diocèse de Dijon, SJMV)
- 1 prêtre du diocèse revenu en mission dans le diocèse : P. Luc Ledroit (Ars)
- 2 nouveaux prêtres fidei donum
 - P. André Ntoni Lukenga (Matadi, RD du Congo), à Saint-Genis-Pouilly
 - P. Lézin Somda (Diébougou, Burkina Faso), à Cessy puis à Belley
- 3 prêtres fidei donum remis à la disposition de leur diocèse au terme de leur mission
 - P. Samuel Meledi (Atakpamé, Togo) : 2007-2016
 - P. Alexandre Ntungasani (Matadi, RD du Congo) : 2013-2016
 - P. Gabriel Traoré (Bobo Dioulasso, Burkina Faso) : 2012-2016
- 6 prêtres décédés : Mgr Paul-Marie Rousset (9 janvier) ; P. Pierre Courrouble (3 mars) ; P. Georges Desplanche (4 avril) ; P. Jean Guinot, m.s.c., (8 avril) ; P. Pierre Curbillon (8 juillet) ; P. Paul Gimaret (23 novembre).



Fidèles laïcs

- **51 salariés** (40,35 équivalents temps plein) et environ 300 bénévoles

- **Avec lettre de mission** : 22 salariés et 21 bénévoles

 - Services pastoraux : 17 salariés (9,5 ETP) et 9 bénévoles

 - Services administratifs : 5 salariés (4,8 ETP) et 12 bénévoles

- **Sans lettre de mission** : 29 salariés et 150 bénévoles

 - Bourg-en-Bresse : 18 salariés (15 ETP) environ 150 bénévoles

 - Sanctuaire d'Ars : 11 salariés (10 ETP) environ 100 bénévoles

- **Services administratifs**

 - Départs : M. Stéphane Gorret, sanctuaire d'Ars (2001-2016), Mme Virginie Gallo, La Procure (2015-2016)

 - Arrivées : Ars : M. Alain Spletstoesser, directeur administratif, et M. Mickaël Relave, site du sanctuaire ; Bourg : Mme Isabelle Gnahore, comptabilité curie diocésaine

- **Services pastoraux**

 - **Fins de mission**

 - Mme Marie-Pierre Chambard, action catholique des enfants (2011-2016)

 - M. Kield Dalsbaek, aumônerie scolaire à Montrevel et à Bourg-en-Bresse (2013-2016)

 - M. Pierre Davienne, service de la diaconie (2012-2016)

 - Mme Christine Felix, service de la catéchèse (2011-2016)

 - Mme Maria Krivdova, catéchèse à Bellegarde (2012-2016)

 - Mme Marie-Dominique Merle, catéchèse à Montrevel (2013-2016)

 - M. Maurice Simplex, service du catéchuménat (2009-2016)

 - Mme Anne-Marie Vigier, aumônerie scolaire du Centre Dombes (2008-2016)

 - **Nouvelles missions**

 - Mme Marine Catta, catéchèse à Belley

 - M. Raphaël De Haas, conseil diocésain pour l'évangélisation

 - Mme Bénédicte Duthoit, délégation départementale du Secours catholique

 - Mlle Marie-Laure Neyrand, catéchèse à Ceyzeriat

 - Mme Marie-Dominique Perroud, aumônerie scolaire du Haut Bugey

 - **Médailles du Mérite diocésain** (paroisse de Nantua)

 - Mme Elise Bolliet (1986–2016) ; Mlle Madeleine Blanc (1989–2016) ; M. Pierre Carminati (1990–2016)

2^e partie : Activités pastorales

Actes sacramentels

- Baptêmes : 2500 (–135/2015), dont 28 adultes

- Communions : 1074 (+144 /2015)

- Confirmations : 519 (+60/2015), dont 60 adultes

- Professions de foi : 98 (– 100/2015)

- Mariages : 489 (–60/2015), dont 100 dispar

- Funérailles : 2832 (–120/2015)

Actes épiscopaux (avec la date de promulgation dans EPA)

- Décrets et statuts diocésains

 - 1^{er} janvier : constitution du Conseil presbytéral 2016-2019 ; décret sur les pèlerinages diocésains

 - 1^{er} mai : statut financier des prêtres ; passation lors des changements de curés ; statuts des groupements et des conseils paroissiaux ; guide pastoral pour les funérailles.

 - 1^{er} septembre : constitution des groupements paroissiaux

 - 1^{er} octobre : constitution des conseils diocésains du diaconat permanent et pour l'évangélisation

- 1^{er} décembre : statut du délégué épiscopal au diaconat et du conseil diocésain du diaconat ; normes de la formation au diaconat permanent, de la vie et du ministère des diacres.

- Lettres et orientations pastorales
 - 1^{er} mai 2016 : introduction du vademecum de la pastorale sacramentelle ; orientations pour la pastorale des funérailles

- 1^{er} octobre : charte de la Fraternité Magnificat

- 1^{er} novembre : sépulture des défunts et conservation des cendres en cas d'incinération

- 1^{er} décembre : lettre pastorale pour la nouvelle année liturgique

- Visites pastorales :

- Nantua et St-Martin Combe du Val (janvier)

- Bellegarde et Coligny (avril)

- Montréal-la-Cluse et Izernore (mai)

- Pont-de-Vaux (octobre)

- Montrevel-en-Bresse (décembre).

Evènements diocésains

- Jubilé des 175 ans du martyre de Saint-Pierre Chanel (02/02 - 08/12)

- 70 ans du Secours catholique (17-20/05)

- Fête diocésaine de la famille à l'abbaye des Dombes (26/06) (photo 1)

- Journées mondiales de la Jeunesse, à Cracovie (15/07 - 01/08) (photo 2)

- Conférences sur l'islam (octobre-décembre)

- Inauguration de la Maison Cottard-Josserand et du Foyer Frassati

- Inauguration de la Maison de la famille (Béthanie, rue Amédée Mercier, 14/11)

- Pèlerinage provincial d'élus du département à Rome (28/11 - 01/12) (photo 3)

- Année sainte de la Miséricorde (sanctuaire d'Ars-sur-Formans) (photo 4)

Par mandement de Mgr Pascal Roland,
P. Christian Josselin, chancelier



Rapport de gestion et d'activité

L'année 2016 de l'Association diocésaine de Belley-Ars a été marquée par une importante réorganisation de l'immobilier diocésain, la vente des titres du groupe de presse HCR et des investissements lourds notamment, l'achat à la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph du bâtiment de la Providence, situé à Ars. Ces trois évènements impactent le résultat de l'exercice clos de manière non négligeable.

Pour autant, il ne suffit pas à l'expliquer. En effet, indépendamment de l'impact de la politique immobilière de l'Association, celui-ci est marqué par un fléchissement important de ses ressources courantes (casuels, collectes et quêtes), une baisse des subventions obtenues de l'Association Bresse et Bugey, mais aussi par une clôture de dossiers de succession permettant une croissance des ressources qui y sont liées.

I. Réorganisation de l'immobilier diocésain.

Dans la perspective de reloger les différents immeubles dont le diocèse est propriétaire dans des structures juridiques adaptées à leur destination réelle (culturuelle ou locative), le diocèse a décidé de se doter d'une nouvelle société civile immobilière, la SCI JEAN-BAPTISTE, afin d'y héberger l'ensemble de ses biens de rapport, qu'ils soient la

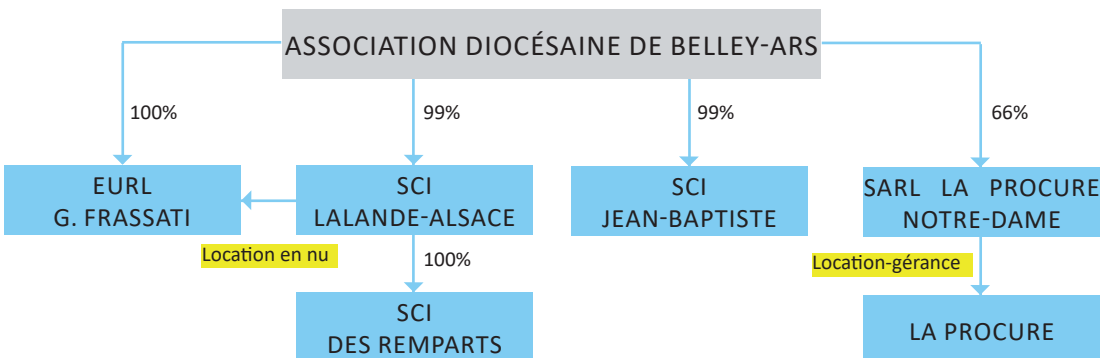
propriété canonique des paroisses ou celle du diocèse.

L'Association diocésaine possède 99,99 % du capital social de la SCI JEAN-BAPTISTE, soit une valeur nette comptable des titres détenus de 3 109 900 € sur un capital social total de 3 110 000 €.

Parallèlement, les immeubles à destination cultuelle ou majoritairement culturels présents à l'actif de l'Association Bresse et Bugey, ont été transférés à l'Association diocésaine. Ces transferts croisés ont été réalisés par voie d'apport et ont, compte tenu de la faible valeur comptable des immeubles, fortement contribué au résultat de l'exercice des associations apporteurs. Les deux autres sociétés immobilières, SCI LANDE-ALSACE et SCI des REMPARTS, demeurent des sociétés propriétaires d'immeubles liés à un lieu.

Ainsi, pour l'Association diocésaine le résultat net sur cession d'actifs est positif de +1 816 675 €, pour un résultat net d'exercice de +1 628 114 €. Sur un plan bilancier, apparaissent les parts de la nouvelle SCI dans les immobilisations financières.

Schéma 1 : AD et filiales en avril 2017



En revanche, compte tenu des immeubles transférés de l'Association Bresse et Bugey à l'Association diocésaine, on note corrélativement en ce qui concerne les charges d'exploitation, une hausse des assurances immobilières et une hausse des taxes foncières impactant le résultat de -20 000 €.

L'effet de la restructuration immobilière sur la dotation aux amortissements est par ailleurs non négligeable.

En outre, la baisse des produits de location (-55 000€) est liée au décalage dans la perception des loyers, dont une part est encore logée, au 31 décembre 2016, dans l'Association Bresse et Bugey et l'autre dans la SCI Jean-Baptiste.

II. Cessions des titres du groupe de presse HCR.

Après plusieurs années de recherche d'un repreneur, les diocèses de Belley-Ars, Langres, Viviers, et Valence ont trouvé un repreneur pour le groupe HCR-Voix de l'Ain en cédant durant les mois d'été 2016 l'intégralité des parts du capital du groupe à deux autres acteurs de la presse hebdomadaire catholique : La Manche Libre et Sogémédia. La vente conclue pour 1 € symbolique compte tenu des résultats de l'entreprise, du contexte économique de la presse locale et des mesures de restructuration envisagées par les repreneurs, avait été anticipée et provisionnée sur les exercices 2014 et 2015.

III. Fléchissement général des ressources courantes de l'Association diocésaine et hausse des charges.

Les ressources traditionnelles de l'Association diocésaine marquent une très nette baisse en 2016, tant en ce qui concerne les recettes diocésaines (denier, ISF) que les recettes propres des paroisses (quêtes et casuel) ou celles du sanctuaire d'Ars (collecte annuelle pour le fonctionnement du pèlerinage, la

restauration du sanctuaire et les ventes des magasins). En contrepartie, les charges d'exploitation sont globalement en hausse exception faite des charges de personnel.

• Baisse des ressources diocésaines :

Les deux grandes ressources diocésaines sont en baisses sur 2016 (-2% pour le denier et -37% pour la collecte de l'ISF), alors que ces deux ressources avaient été en large progression sur l'exercice 2015.

Si la baisse du denier est la première depuis 2012, le montant de collecte reste supérieur à celui de 2014 (schéma 2) et le don moyen continue d'augmenter avec une moyenne de 193 € par don. S'agissant de l'ISF, un don important explique la différence de collecte sur les deux exercices. Le montant de campagne reste lui aussi supérieur à ce qu'il a pu être en 2014 (schéma 3).

Schéma 2

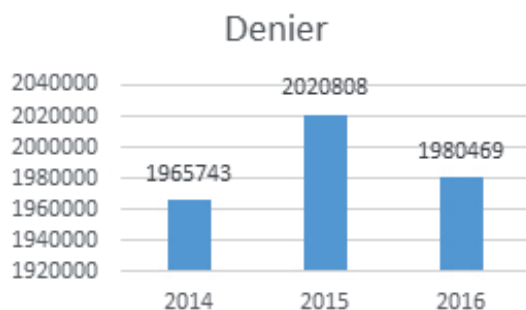
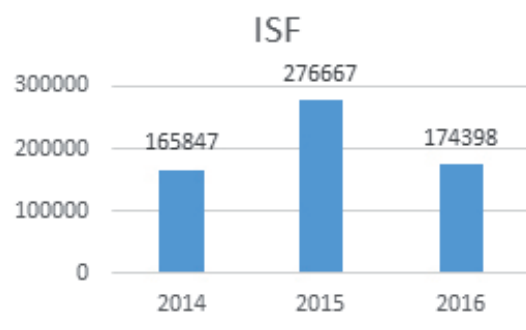


Schéma 3



• Baisse des ressources paroissiales :

S'agissant des paroisses, c'est avant tout la baisse de 7% de la collecte du casuel (-84 000 €) qui marque l'exercice 2016, en raison d'un net fléchissement du casuel funéraires de 68 517 € (Schéma 4). Lors des trois derniers exercices, le casuel funéraires avaient permis au contraire à la

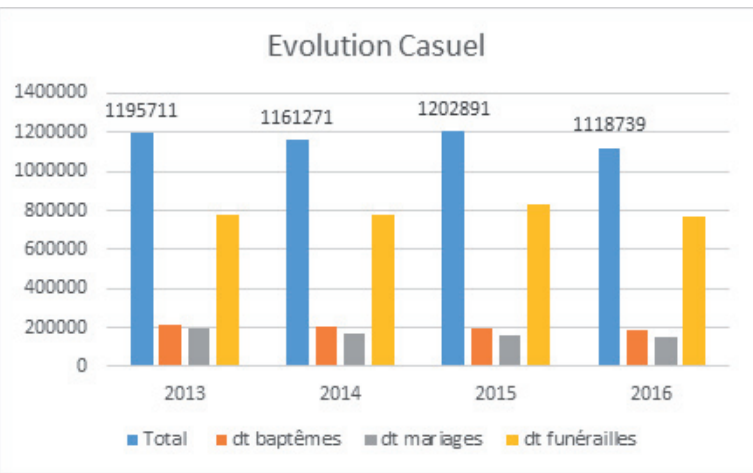


Schéma 4

collecte globale du casuel de se maintenir et de compenser la baisse des rentrées consécutives à la diminution des actes de baptême et de mariage. En 2016, on observe cumulativement une diminution du nombre de funéraires célébrées à l'église (-121 actes) ainsi qu'une diminution de l'offrande moyenne par célébration.

La baisse des ressources paroissiales s'illustre par ailleurs par la baisse des quêtes, plus importante que l'exercice précédent puisqu'elle représente une perte de 45 210 € de 2015 à 2016 (Schéma 5).

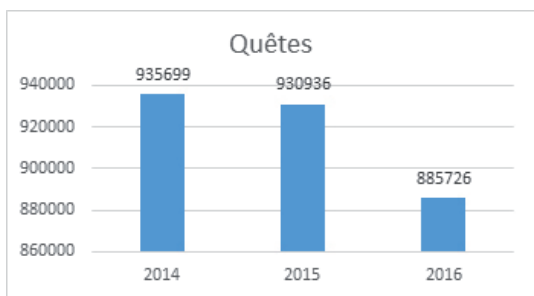


Schéma 5

• Baisse des ressources courantes du sanctuaire d'Ars :

A l'instar de la pastorale diocésaine et des paroisses, le sanctuaire d'Ars rencontre des difficultés pour maintenir le niveau de ses collectes à celui des exercices précédents. Les flux d'argent sont, pour ce lieu de

pèlerinage, largement liés aux évènements et recollections qui y sont organisés et à la fréquentation générale du site. Comme d'autres lieux de pèlerinage en France en 2016, l'affluence est en retrait par rapport à l'année précédente. Ainsi les boutiques (librairie et magasins) enregistrent une baisse de leurs recettes de presque 14 000 €. Les collectes (quêtes, troncs, lumignons, casuel, dons) reculent de 37 386 €. Quant à l'appel au mécénat le plus important (mailing-schéma 6), il recule de presque 62 000 €.

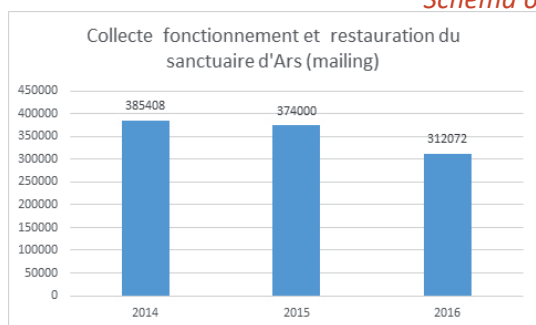


Schéma 6

• Hausse des charges d'exploitation.

La baisse des recettes d'exploitation en 2016 n'a pas été compensée par une baisse des charges. La hausse des charges d'exploitation est le résultat d'une augmentation de plusieurs lignes de dépenses parmi lesquelles des dépenses liées à l'augmentation de

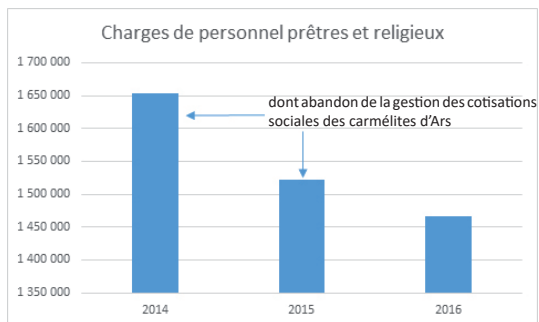
l'activité des pèlerinages (+58 K€), une hausse des taxes et assurances consécutive à la restructuration immobilière, les frais de la fête des familles qui s'est déroulée à l'Abbaye des Dombes en juin 2016, et l'entretien immobilier.

Malgré une hausse générale des charges, on note une diminution des dépenses de fluides et une forte baisse des charges liées au personnel.

Cette dernière, assez importante, résulte d'une part de la baisse des frais liés aux prêtres et religieux et à la formation des séminaristes (baisse des effectifs).

S'agissant des prêtres et religieux, le solde des entrées -arrivées dans le diocèse – et des départs (envoi en mission dans d'autres diocèses, départs en retraite, décès) est négatif pour la deuxième année consécutive (Schéma 7). Entre 2014 et 2015, la forte baisse avait été marquée par l'abandon de la gestion des cotisations CAVIMAC des Carmélites d'Ars par le diocèse.

Schéma 7



En ce qui concerne la diminution des charges liées au personnel laïc, elle est due à l'absence en 2016 d'un fort volume d'indemnités de fin de contrat qui avaient été versées en 2015 à l'occasion de départs en retraite, de licenciements et de ruptures conventionnelles.

En 2016, le nombre des entrées et des sorties
16 • EPA Août 2017

de personnel salarié au sein de l'Association diocésaine reste élevé : six embauches sur les deux sites employeurs, quatre démissions, deux fins de contrats à durée déterminée, quatre ruptures conventionnelles, un licenciement et un départ en retraite. Dans le renouvellement des effectifs, sont arrivés pour les laïcs en mission ecclésiale : Madame Marie-Dominique Perroud (Montréal-la-Cluse), Madame Marine Catta (Belley), Monsieur Raphaël De Haas (Bourg en Bresse) ; pour l'évêché, Madame Isabelle Gnahore sur un emploi de comptable ; pour le Sanctuaire d'Ars, Monsieur Alain Spletstoesser sur un poste de responsable administratif et financier, et Monsieur Mickaël Relave sur un poste de webmaster en CDD.

IV. Progression du résultat exceptionnel à nuancer.

Le résultat exceptionnel est en augmentation (+ 99,5 %). Comme développé supra, cette croissance a été largement influencée par la restructuration immobilière. Cette opération, qui ne se traduit pas en terme d'encaissements supplémentaires, n'influence donc pas la trésorerie mais le résultat comptable. En revanche, la trésorerie est fortement impactée à la fois par une augmentation des legs et donations (+106,4%) et, à rebours, par une absence des subventions de l'Association Bresse et Bugey qui sont généralement le résultat de ventes d'immeubles appartenant canoniquement soit aux paroisses, soit au diocèse.

Par ailleurs, le résultat de la vente d'immeubles est en légère baisse tant en terme de flux d'encaissement que sur le plan comptable en terme de résultat net sur cession d'actifs. Le patrimoine stable aliéné durant l'exercice se résume essentiellement à la cure de Cerdon, laissée sans affectation depuis le départ de la Communauté des Dominicaines de l'Eucharistie, ainsi qu'à la villa Les Tellières à Cormoranche en Bugey,

jusqu'à présent louée à des particuliers.

V. Un niveau d'investissement soutenu.

Si la dotation aux investissements, en hausse de 10 %, est fortement impactée par la restructuration immobilière diocésaine, elle est avant tout symptomatique d'importants investissements immobiliers et mobiliers qui représentent un important volume en terme de flux, de 2 108 K€ contre 1 590 K€ en 2015.

Outre les investissements de conservation et d'entretien du patrimoine, on peut citer entre autres :

- **Pour les paroisses** : la restauration des salles paroissiales de Bagé-la-Ville (175 K€), la rénovation du presbytère de Lagnieu (66 K€), la rénovation des salles du presbytère de Serrière-de-Briord (42 K€), la reprise d'un mur à l'église Saint-Vincent à Bellegarde (31 K€).

- **Pour le Sanctuaire d'Ars** : l'acquisition de la Maison de la Providence (700 K€), la rénovation du mur de soutènement de l'esplanade et du podium (147 K€), les travaux de rénovation du Prieuré Marie-Joseph (80K€), le remplacement de la vidéosurveillance (80 K€).

- **Pour la pastorale diocésaine** : des honoraires de Maîtrise d'œuvre pour le futur site diocésain (101 K€), des travaux de rénovation de salles à Artemare (75K€),

Fait à Bourg en Bresse

Le 21/06/2017.

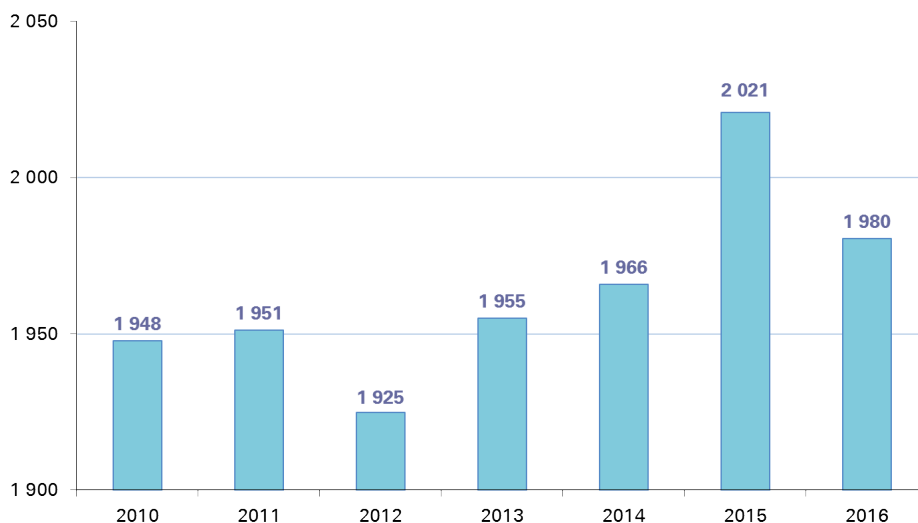
Louis JACQUES LE SEIGNEUR

Econome diocésain

Vous trouverez ci-dessous et dans les pages suivantes quelques graphiques et tableaux présentés au cours de l'assemblée générale par M. Louis Jacques Le Seigneur, économiste diocésain, et M. Bernard Clair, directeur de KPMG.

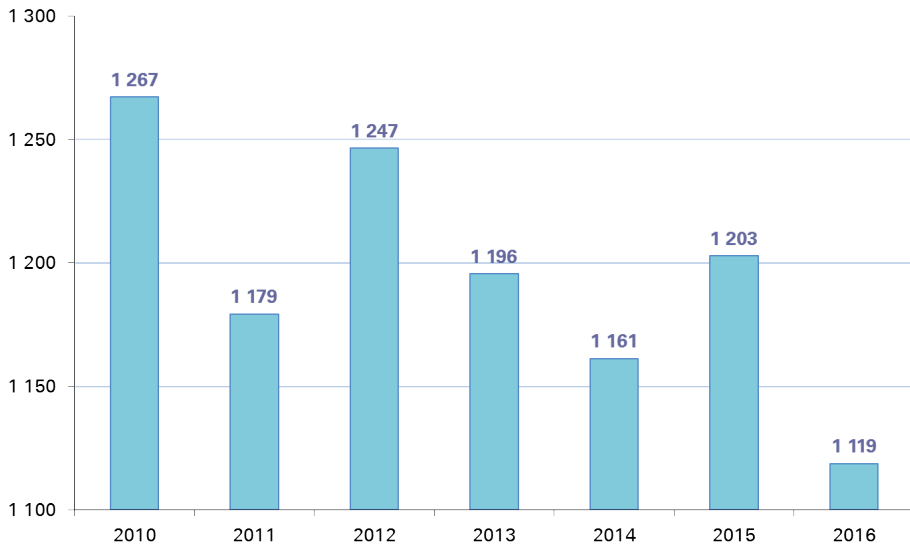
Denier

Evolution du denier (en K€)



Casuel

Evolution du casuel (en K€)



Casuel

Baptêmes	2013	2014	2015	2016
Casuel	217 905	202 448	198 299	189 720
Actes	2 861	2 707	2 635	2 500



Mariages	2013	2014	2015	2016
Casuel	197 964	172 128	163 004	153 878
Actes	636	546	547	489



Funérailles	2013	2014	2015	2016
Casuel	776 024	780 559	835 112	766 595
Actes	2 868	2 842	2 953	2 832

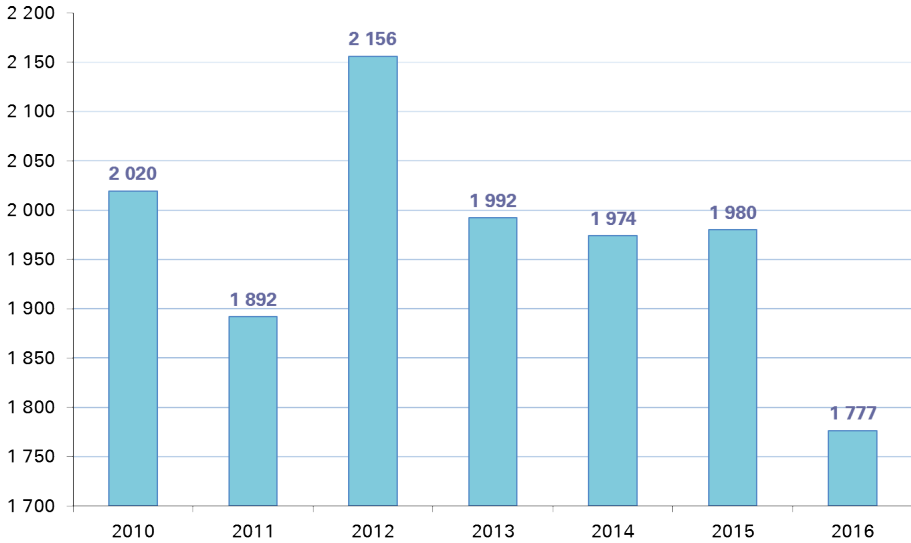
275 €/acte

-121 actes



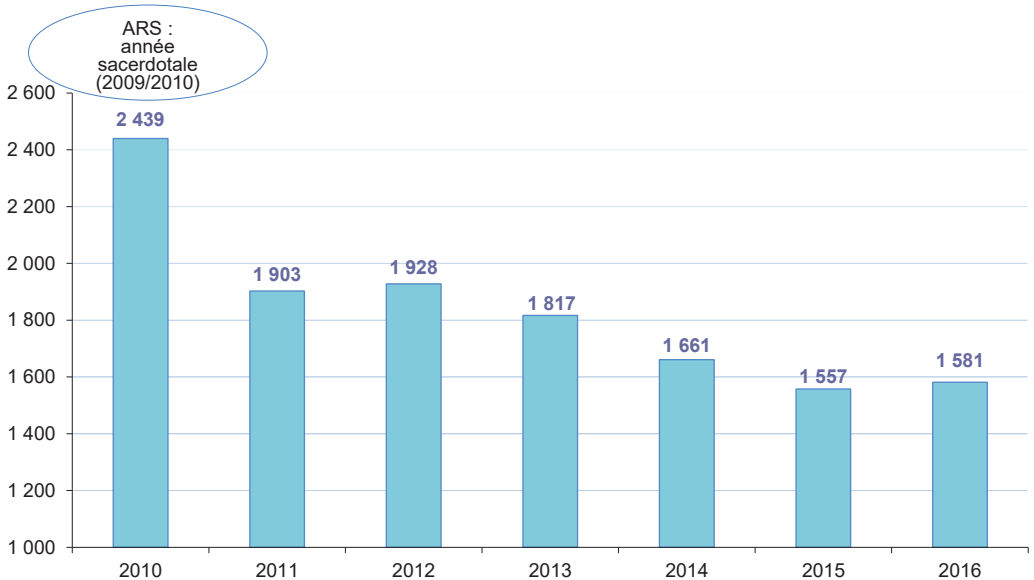
Collectes et quêtes

Evolution des autres collectes et quêtes (en K€)



Ventes, rétrocessions, prestations de services

Evolution des ventes, rétrocessions, prestations de services (en K€)



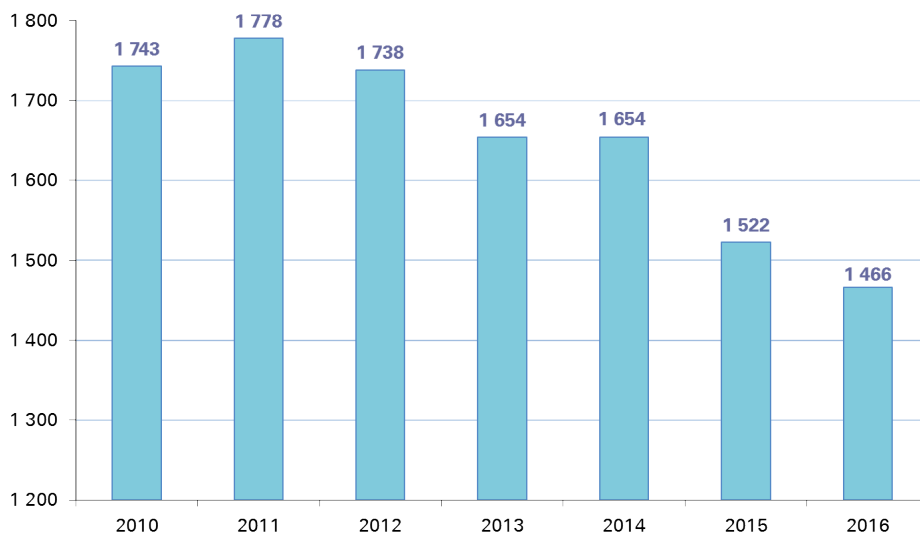
Ventes, rétrocessions, prestations de services

	Montants 2016	Rappel 2015	
Activité des Pèlerinages	311.497 €	286.111 €	↗
Maison Diocésaine (hébergement ; repas ; prest. diverses ...)	105.712 €	99.745 €	↗
Sanctuaire d'Ars			
- activité du magasin	259.036 €	272.935 €	
- activité de la librairie	184.406 €	193.474 €	
- ventes d'objets liturgiques	70.557 €	61.532 €	
- Cumul	513.999 €	527.941 €	↘
Paroisses			
- inscriptions catéchisme ; retraite	137.477 €	174.741 €	
- ventes de cierges	192.257 €	194.175 €	
- autres	91.180 €	108.354 €	
- Cumul	420.914 €	477.270 €	↘
Autres	229.294 €	166.096 €	
Cumul	1.581.416 €	1.557.163 €	

11

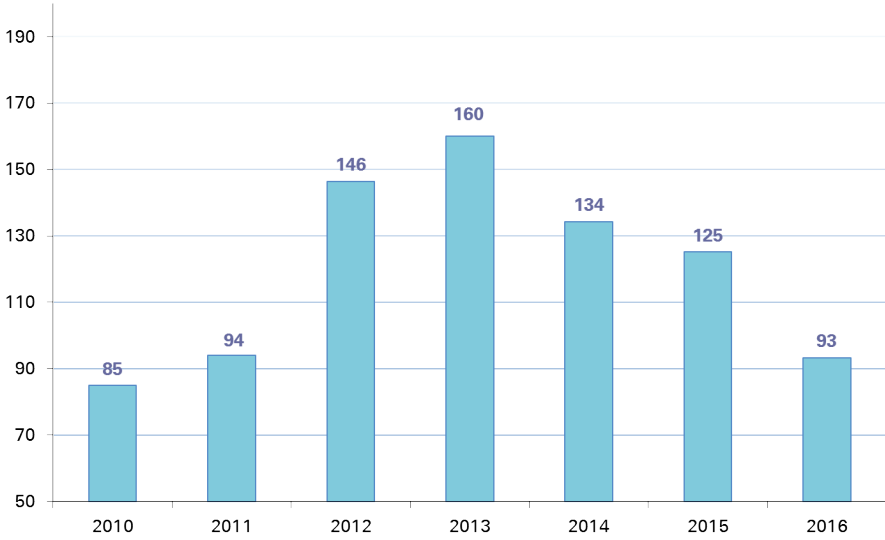
Les charges de personnel (prêtres et religieux)

Evolution des charges de personnel
Prêtres et religieux (en K€)



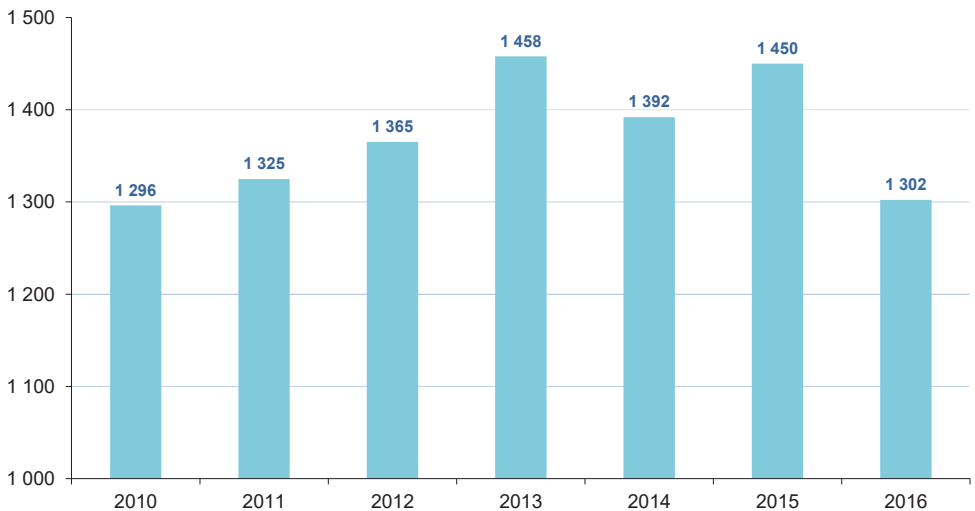
La formation des séminaristes

Evolution des charges de formation des séminaristes du diocèse (en K€)



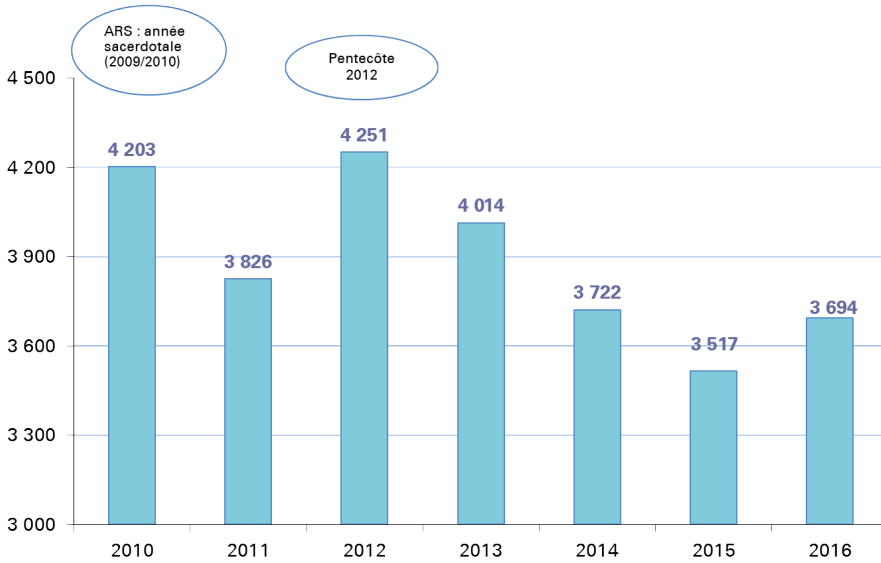
Charges de personnel (laïcs)

Evolution des charges de personnel Laïcs (en K€)



Autres achats et services extérieurs

Evolution des autres achats et charges externes (en K€)

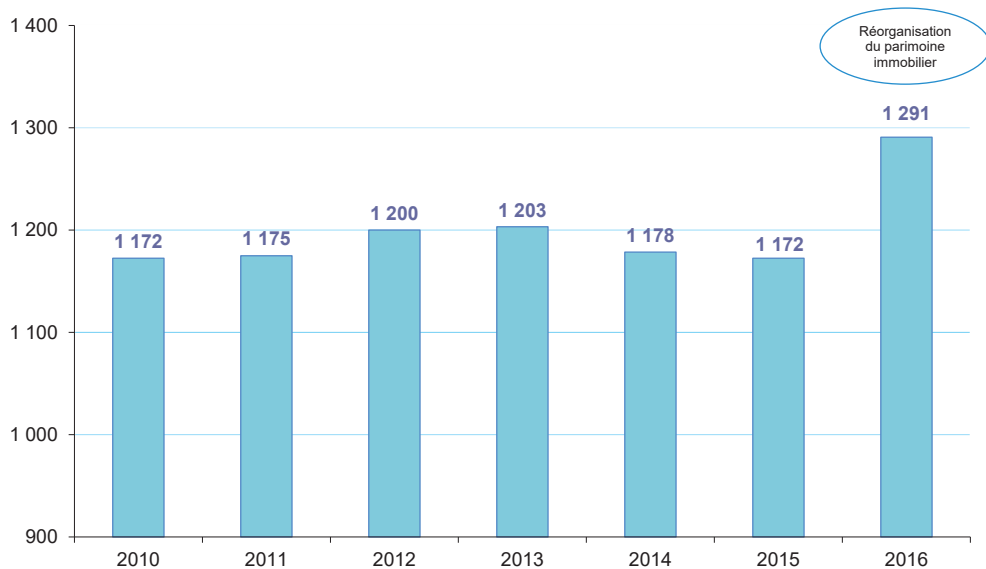


Principaux investissements de l'exercice Cumul

	Montants 2016	Rappel 2015
Evêché et services diocésains	282.133 €	713.132 €
Paroisses	601.869 €	685.938 €
Sanctuaire d'Ars	1.223.838 €	189.970 €
Cumul	2.107.840 €	1.589.040 €

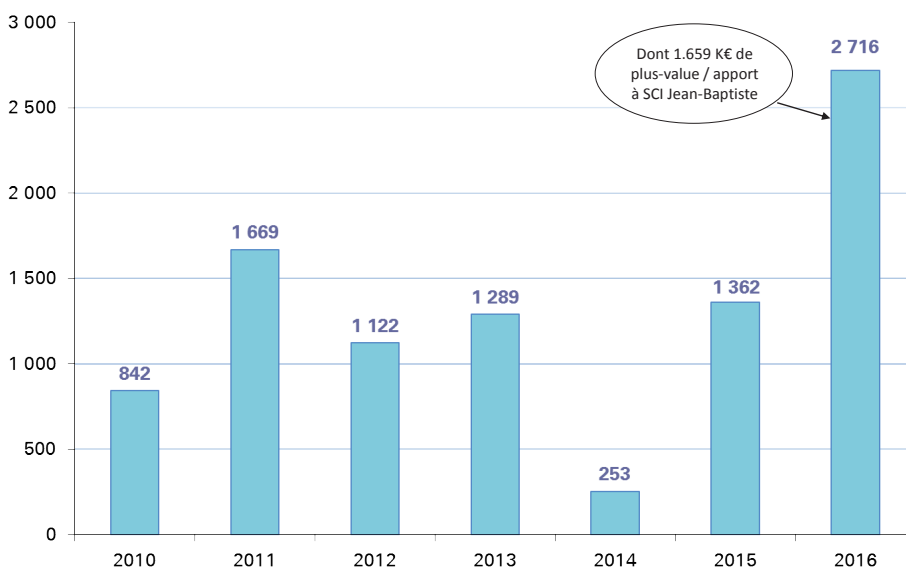
Dotations aux amortissements

Evolution de la dotation aux amortissements (en K€)

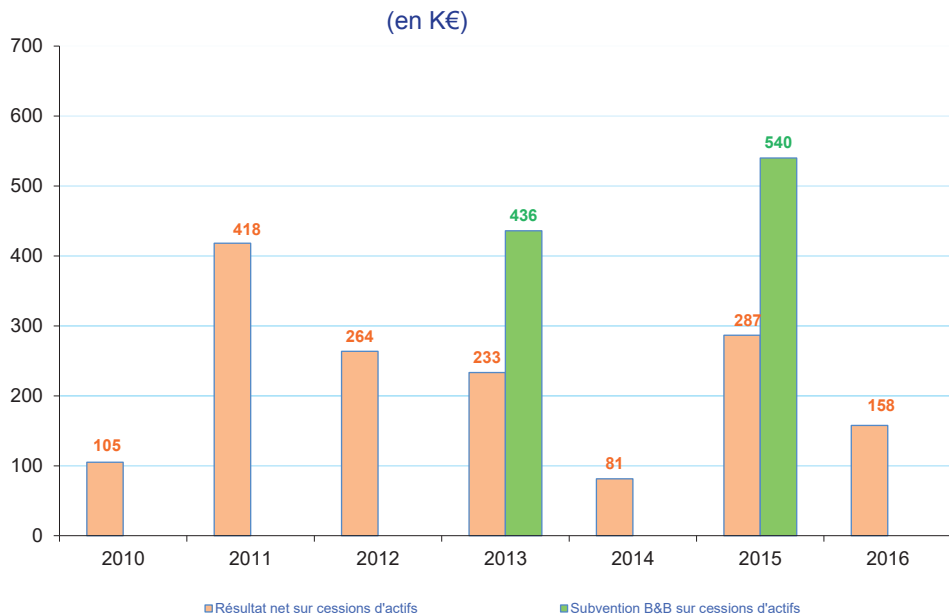


Résultat exceptionnel

Evolution du résultat exceptionnel (en K€)



Résultat net sur cessions d'actifs

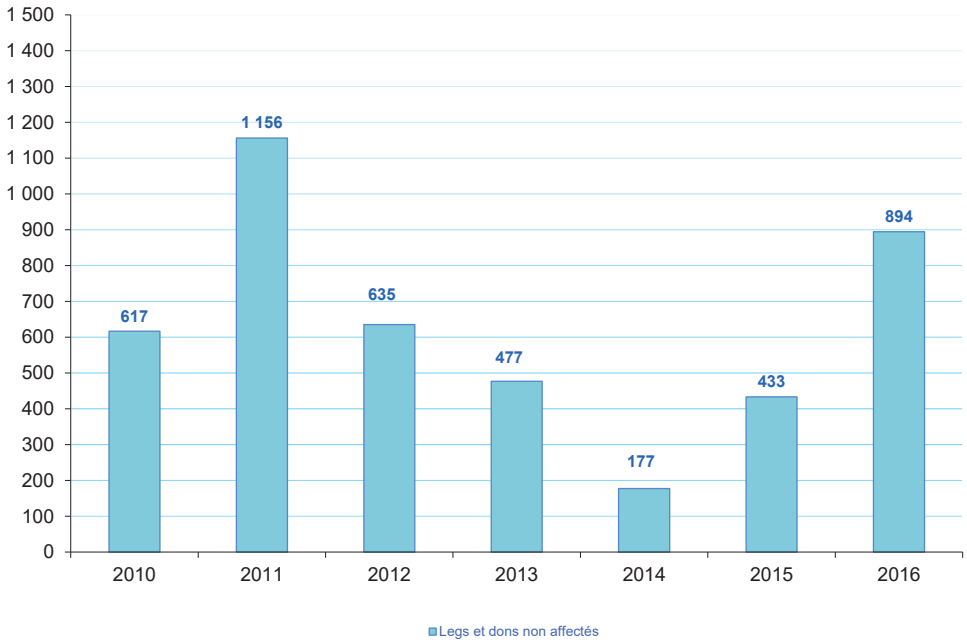


Résultat net sur cessions d'actifs

Lieux	Nature des biens cédés	Prix de cessions	Résultat net de cessions et subventions BB 2016	Résultat net de cessions et subventions BB 2015
Cerdon	Maison Chemin de l'Eglise	220.000 €	2.470 €	
Cormaranche en Bugey	Villa la Teillère	136.000 €	129.876 €	
Saint Jean de Gonville	Lieudit Saint Jean	17.500 €	17.454 €	
Bourg en Bresse	4 et 8 rue de la Paix	400.000 €		264.980 €
Hauteville Lompnes	Terrain	32.632 €		20.590 €
Bourg en Bresse	20 rue Lalande - <i>Subv. BB</i>			450.000 €
Loyettes	Immeuble - <i>Subv. BB</i>			50.348 €
Chavannes	Immeuble - <i>Subv. BB</i>			40.000 €
	Véhicules		6.609 €	-1.142 €
	Divers autres		1.231 €	2.175 €
Total résultat net sur cessions d'actifs et subventions BB			157.640 €	826.951 €

Legs et dons

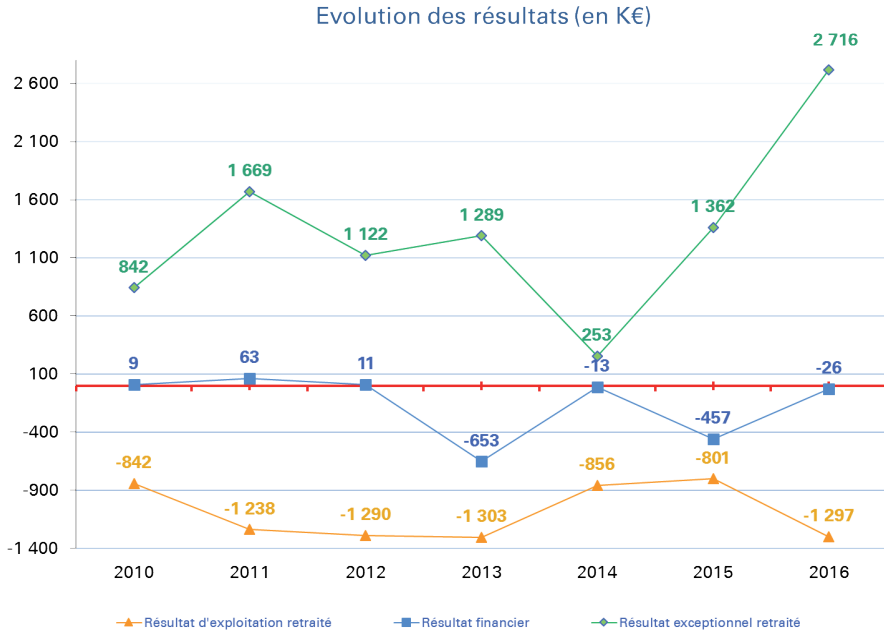
(en K€)



Compte de résultat synthétique

en K€	2016	2015
Total des produits d'exploitation	6 957	7 348
Total des charges d'exploitation	-8 254	-8 149
Résultat d'exploitation	-1 297	-801
Résultat financier	-26	-457
Legs et dons	894	433
Résultat net / cessions d'actif	1 817	287
Autres éléments exceptionnels	5	642
Résultat exceptionnel	2 716	1 362
Fonds dédiés à la restauration du sanctuaire	236	65
Résultat global	1 628	167

Evolution des résultats



Evolution du résultat net global

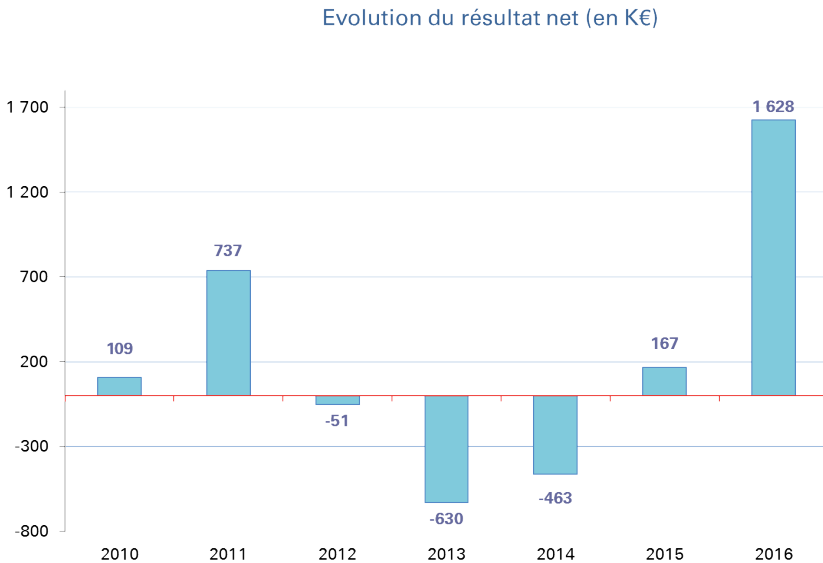


Tableau des flux financiers

Trésorerie brute de début d'exercice	3 049 385
Flux d'exploitation	-113 676
Flux d'investissement	-1 872 546
Flux de financement	1 082 151
Variation de trésorerie (fonds de roulement)	-904 070
Variation créances - dettes (besoin en fonds de roulement)	367 477
Variation de trésorerie globale	-536 593
Trésorerie brute de fin d'exercice	2 512 792

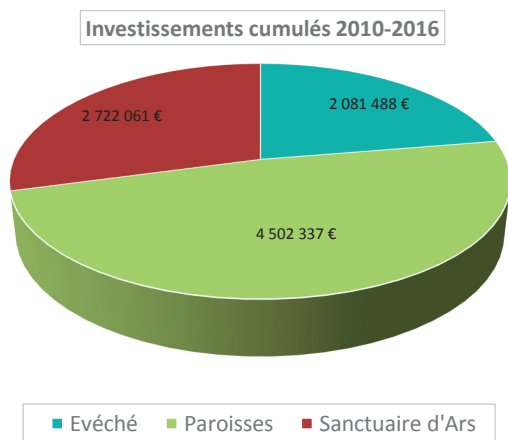
Analyse de la trésorerie à fin 2016

	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie de fin d'exercice	2.513 K€	3.049 K€
Fonds dédiés à la restauration du Sanctuaire d'Ars <i>(dons / campagne mailing restant à utiliser)</i>	106 K€	279 K€
Fonds dédiés à d'autres opérations	15 K€	--
Trésorerie nette	2.392 K€	2.770 K€
Moyenne par groupement de paroisses (sur la base de 60 groupements)	41 K€	46 K€
Engagement au titre des prêtres âgés <i>(comptabilisé en provision pour charges)</i>	2.623 K€	2.630 K€

Assises de l'immobilier - Cap 2022

Le Collège des consultants, au cours de sa dernière session, a demandé que soient mieux coordonnés les différents projets immobiliers qui sont envisagés pour les prochaines années, au niveau des paroisses, du sanctuaire d'Ars et du diocèse. Dans ce but se tiendront, tout au long de l'automne, des Assises de l'immobilier, pour analyser les différents projets et prévoir leur réalisation d'ici 2022.

Les investissements passés et futurs



Pour introduire cette présentation, Louis Jacques Le Seigneur a rappelés quels avaient été les investissements dans le diocèse depuis 2010 : ce sont plus de 9 300 000 € qui ont été dépensés en sept ans. C'est un niveau d'investissements soutenu ; conjugué à la baisse des ressources courantes du diocèse, présentée dans les pages précédentes, cela explique la vigilance dont il faudra faire preuve dans les dépenses au cours des prochaines années.

Il est donc nécessaire d'identifier des investissements essentiels, pour les mener à bien : ceux-ci dépendent évidemment des finances diocésaines, mais aussi - et surtout - de l'évolution du nombre de prêtres au cours des prochaines années, de

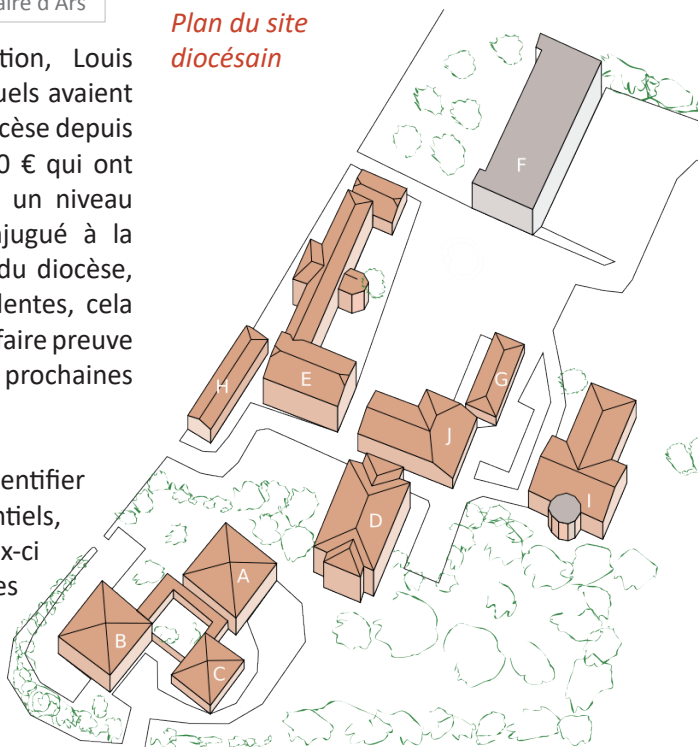
la réorganisation territoriale et des priorités pastorales.

Les projets diocésains

Au niveau du diocèse, le principal projet est la réorganisation du site de la Maison Jean-Marie Vianney.

Celle-ci doit se faire pour respecter plusieurs obligations légales : normes de sécurité, voiries et réseaux, accueil des personnes à mobilité réduite... La commission de sécurité avait visité les bâtiments du site en septembre 2015, et avait déjà donné un avis défavorable à l'utilisation des bâtiments E, F, G, H et I ; la prochaine visite de cette commission est prévue en septembre 2018, et il ne sera pas possible de continuer à utiliser ces bâtiments si aucun investissement n'a été effectué. Il est également probable que le bâtiment B ne puisse plus être utilisé en l'état.

Plan du site diocésain



Au-delà de ces aspects légaux, cette réorganisation doit également se faire pour accueillir dans de bonnes conditions les services et mouvements qui ont déménagé du Bureau Diocésain, et les services de RCF actuellement logés dans le bâtiment F. Enfin, le diocèse souhaiterait créer sur ce site une structure d'accueil pour les prêtres retraités non dépendants.

Pour répondre à ces contraintes, plusieurs options ont été successivement envisagées :

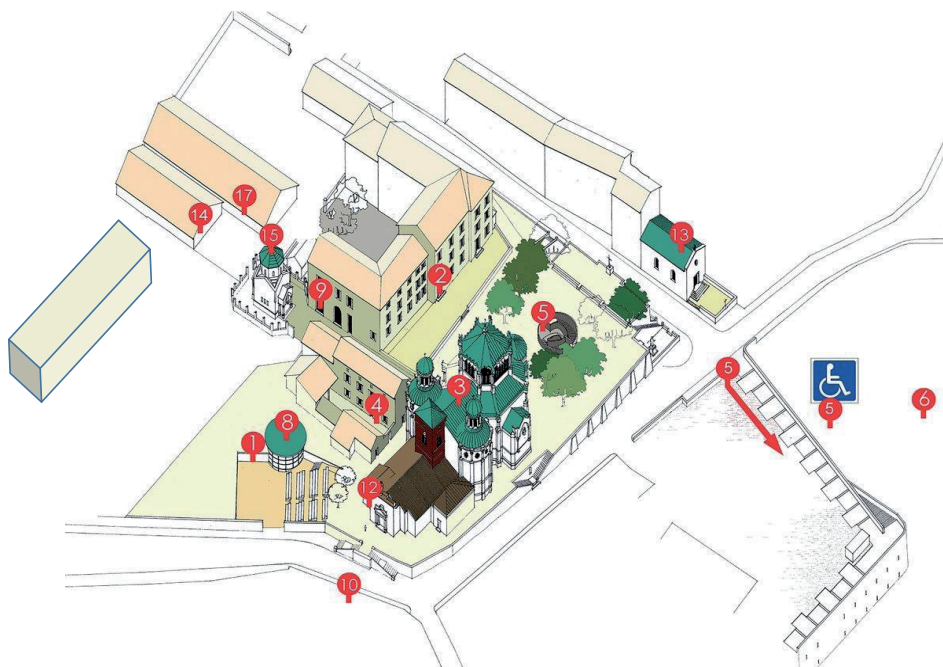
1- Rénovation du bâtiment F pour en faire un internat de 110 lits (projet évalué à 4,3 millions d'Euros)

2- Réhabilitation des bâtiments B et F pour créer des bureaux (3,7 m€) et le bâtiment E pour des logements (0,7 m€)

3- Edification d'un nouveau bâtiment à la place du bâtiment G, en une opération (2,9 m€) ou par tranches (3,6 m€), et destruction du bâtiment F (0,3 m€). A ce projet s'ajouterait la réhabilitation du bâtiment B pour des logements (0,5 m€).

Dans tous les cas, les voiries et les réseaux devront être repris (0,6 m€).

Plan du sanctuaire d'Ars



Les projets du sanctuaire d'Ars

A Ars, une commission examine les différents projets du sanctuaire, comme l'acquisition de la Maison Saint-Jean que les sœurs de Saint-François ont quitté l'an dernier, le réaménagement du cœur du Sanctuaire, et la mise aux normes de plusieurs bâtiments.

Ces projets des paroisses, du sanctuaire et du diocèse, devront être identifiés et programmés tout au long des cinq années à venir.

Les projets paroissiaux

Plusieurs projets paroissiaux de grande envergure sont déjà connus ; il appartiendra, tout au long de l'automne, aux Assises de l'immobilier de recenser l'ensemble de ces projets et de chiffrer ces travaux (les financements donnés ici ne sont que des ordres de grandeur).

Exemple de projets paroissiaux :

- Achat et réhabilitation de l'école Louis Chambard à Belley pour y faire le presbytère (0.7 M€)
- Rachat d'un bâtiment à Ambérieu-en-Bugey pour le complexe paroissial (0.5 M€)



- Entretien, réhabilitation ou construction d'églises, propriétés de l'AD : St-Pierre Chanel, Sacré-Cœur, Pays de Gex, Musinens...
- Installation d'une Communauté religieuse à Oyonnax dans le presbytère de l'église Notre-Dame de la Plaine (0.2 M€)
- Installation d'une Communauté religieuse à Gex dans le presbytère (0.2 M€)
- Centre paroissial pastoral à Vonnas...

Le financement

Pour mener à bien ces investissements, il faudra mettre en oeuvre différentes stratégies.

Le mécénat des grands donateurs

Gilles Randon a été recruté en début d'année 2017 pour mener à bien la recherche de grands donateurs pour le diocèse. Assisté d'une équipe d'ambassadeurs, de consultants externes et accompagné par l'agence Altériade, il recherche des donateurs capables de donner plus de 1 000 € (donateurs intermédiaires) ou plus de 10 000 € (grands donateurs).

Pour les convaincre, il faut identifier les donateurs potentiels - certains sont déjà donateurs, d'autres font partie de réseaux d'entrepreneurs, de mouvements chrétiens, de fondations, d'autres enfin sont présents dans les paroisses... - et les convaincre en développant un argumentaire capable de les toucher en fonction de leurs centres d'intérêt spirituels, culturels, culturels, sociaux... Il faut également leur présenter l'urgence et l'importance des projets et la vision pastorale qui les justifie. Enfin, il est nécessaire de leur expliquer à quoi va servir leur don, et quelles contreparties ils vont en tirer.

Plusieurs paroisses ont déjà des projets immobiliers : de haut en bas, St-Vincent de Musinens à Bellegarde, Notre-Dame de la Plaine à Oyonnax, l'église de Gex et l'école Louis Chambard à Belley.

Pour cela, plusieurs moyens de communication seront mis en place - plaquettes, courriers personnalisés, site Internet - des rencontres individuelles ou par groupe seront organisées. Les donateurs seront également invités à des événements - visite des sites, pose des premières pierres... - et tenus informés de l'avancée des travaux.

Le mécénat du grand public

Une seconde campagne de collecte de fonds sera adressée au grand public, c'est-à-dire à l'ensemble de ceux qui fréquentent les paroisses, tout au long de l'année ou pendant les vacances, régulièrement ou à l'occasion d'un baptême, d'un sacrement... Le but de cette campagne sera d'abord d'informer les fidèles du diocèse sur les différents projets retenus par les Assises de l'immobilier diocésain. Elle leur donnera également la possibilité d'être acteurs de ces projets, par un don ou par une prière, afin que les chrétiens puissent s'approprier l'ensemble de ces projets qui sont à leur service, en paroisse, à Ars ou au niveau du diocèse.

La communication sera similaire à celle mise en place pour les grands donateurs : courriers, prospectus et affiches dans les églises, et surtout un site Internet où l'on pourra découvrir les projets, suivre l'avancée des travaux, et le cas échéant faire un don.

Les économies de fonctionnement

Les économies de fonctionnement que les paroisses peuvent réaliser représentent une autre manière de dégager des financements pour les futurs investissements immobiliers.

Premières économies à réaliser, présentées par Martine Chabot : l'immobilier. Il est possible de diminuer les coûts en favorisant un entretien préventif des bâtiments et en faisant un suivi régulier des biens. Il est également possible de conclure des contrats d'entretien avec des entreprises, en cherchant à les mutualiser et à faire des

économies d'échelle. Il faut surtout faire preuve de bon sens pratique.

Il en va de même pour les économies à réaliser sur les contrats. C'est la mission de François-Xavier Saussard, qui travaille à rationaliser les contrats au niveau du diocèse, et qui aide également les paroisses à obtenir de meilleurs tarifs pour les fluides (eau, gaz, électricité, fuel), la reprographie, la téléphonie, internet... Là encore, mutualisation et économies d'échelle doivent être privilégiées.

Pour cela, des référents paroissiaux pour l'immobilier et les contrats devront être désignés dans les paroisses, pour recenser, à partir d'un questionnaire proposé par le référent diocésain, l'ensemble des contrats existants, et les analyser au regard des besoins réels. Des solutions négociées pourront ensuite être proposées, et le choix final pourra être effectué au niveau paroissial.

Les Assises de l'immobilier

Les curés de paroisse, leurs conseils et leurs référents immobilier sont invités à prendre part à ces Assises.

Il s'agira en premier lieu de faire l'inventaire des besoins de chaque paroisse en logements, lieux de réunion et bureaux pour les prochaines années. Cette étape durera jusqu'à la fin du mois d'octobre. Un travail en doyenné sera ensuite nécessaire pour faire la synthèse de ces états des lieux, et envisager différentes options, en fonction des objectifs pastoraux dans chaque doyenné. Enfin, les Assises de l'immobilier diocésain se tiendront en janvier 2018, et permettront de choisir les projets retenus et de valider un calendrier de réalisation, d'ici à 2022.

Agenda des événements diocésains

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Du 22 au 28 juillet 2017

Pèlerinage à Lourdes, ouvert à tous : malades et pèlerins, familles, enfants et jeunes, accompagné par Mgr Pascal Roland et des prêtres du diocèse.

Renseignements et inscriptions :

anne.rousseau@belley-ars.fr - 04 74 32 86 50

Fêtes de saint Jean-Marie Vianney

Jeudi 3 août 2017

16h : Conférence du cardinal Fernando Filoni au Foyer Sacerdotal

17h30 : Messe pour les vocations présidée par Mgr Roland au Foyer Sacerdotal

20h30 : Soirée miséricorde : adoration et confessions à la Basilique

Vendredi 4 août

9h : Office des Laudes à l'église Notre-Dame de la Miséricorde

10h : Messe solennelle présidée par le cardinal Filoni à l'église Notre-Dame de la Miséricorde

12h : Exposition du Saint-Sacrement

15h : Procession avec la relique du Cœur du saint Curé au château d'Ars

16h : Vêpres à l'église Notre-Dame de la Miséricorde

17h : Rétrospective des moments forts de l'année sur la prairie

Confessions en continu toute la journée

Renseignements : arsnet.org

Fêtes de saint Vincent de Paul

Dimanche 24 septembre à 10h30 à l'église de Châtillon

Messe d'ouverture présidée par Mgr Roland

Lundi 25 septembre à 18h30 à la salle Montpensier

Conférence du P. Bernard Koch, « Châtillon au temps de saint Vincent de Paul »

Mardi 26 septembre à 20h30 à l'église de Châtillon

Conférence : « Défis de l'éducation dans le monde de la Pauvreté », par le P. Jean Marie Petitclerc.

Mercredi 27 septembre

A 14h30 : Visite guidée de Châtillon

A 17h00 à l'église de Châtillon : conférence de Mgr Sarah, « Les enjeux contemporains de l'exercice de la Charité dans le monde. »

A 18h00 : Messe Solennelle de la St-Vincent de Paul, présidée par Mgr Sarah

Du mardi 26 au jeudi 28 septembre

Colloque:« La Charité de saint Vincent de Paul, un défi ? »

Informations : www.vincentdepaul2017.org

Concert de Glorious

Samedi 30 septembre 2017 à Gex

18h : Dédicaces de Glorious avec La Procure

19h30 : Concert de Family One

20h45 : Concert de Glorious et nuit d'adoration
Bénéfices reversés pour les Chrétiens d'Orient

Sommaire

Editorial	p. 1
Compte-rendu du Conseil presbytéral	p. 2
Rapport moral	p. 10
Rapport de gestion	p. 13
Assises de l'immobilier - Cap 2022	p. 28
Agenda diocésain	p. 32

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 1^{er} août 2017

Directeur de la publication : P. Frédéric PELLETIER - Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : Sanctuaire d'Ars p. 21, Institution Lamartine p. 22, Pèlerinage du Puy p. 25, Paroisse d'Ambérieu p. 28, SDPC. Couverture : Assemblée générale, 30 juin 2017

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

*31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr*